

**VOYAGE D'INTEGRATION DES SECONDES
ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024**

Nom et Prénom de l'élève :

RÈGLES DE COMPORTEMENT PENDANT LE VOYAGE ET LE SÉJOUR

Le règlement intérieur du lycée s'applique tout au long du voyage et du séjour.

Les élèves auront un comportement exemplaire en toutes circonstances : déplacements, visites, séjour chez les familles d'accueil. Ils sont sous la responsabilité des professeurs accompagnants.

Les élèves respecteront :

- leurs logements dans les familles d'accueil
- les horaires de rendez-vous
- les consignes de déplacement

Le soir, les élèves sont sous la responsabilité des familles d'accueil.

L'utilisation du téléphone mobile est à l'appréciation des professeurs.

Cigarettes et cigarettes électroniques sont interdites en tous lieux et en toutes circonstances.

Date	Signature de l'élève avec la mention « lu et approuvé »	Signature des responsables avec la mention « lu et approuvé »
------	--	--